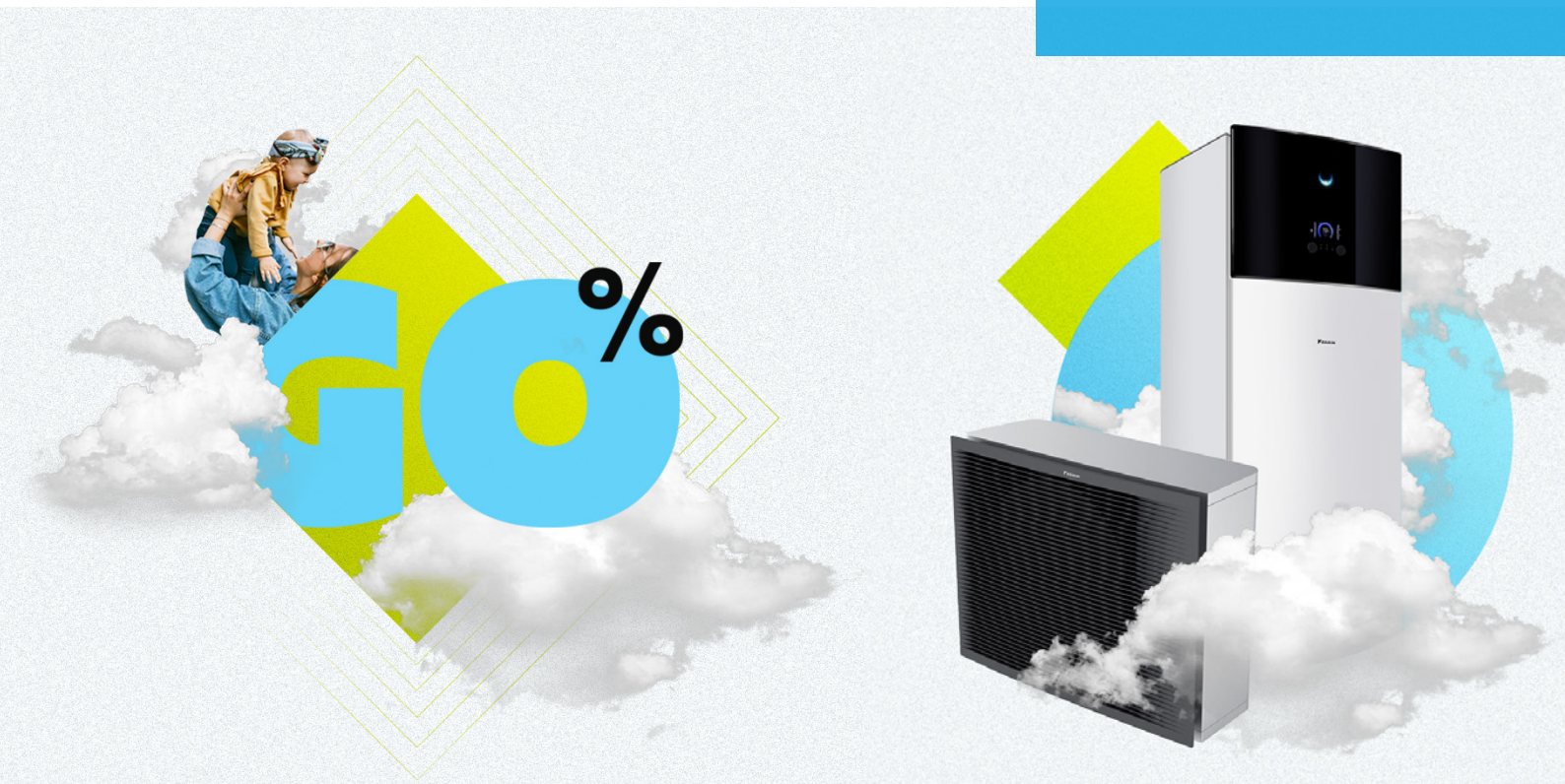


PACTE VERT



« LES POMPES À CHALEUR CONSTITUENT UNE RÉPONSE IDÉALE AUX ENJEUX CLIMATIQUES » - DAIKIN EUROPE AU SUJET DU « PACTE VERT » DE L'UNION EUROPÉENNE

En bref

- 1 L'Union Européenne a la volonté de **devenir le premier continent climatiquement neutre au monde à l'horizon 2050. Les pompes à chaleur jouent un rôle prépondérant** pour parvenir à cet objectif d'ici 2050.
- 2 Au regard du Pacte Vert (Green Deal) instauré par l'Union Européenne, les politiques menées au sein des pays membres peuvent agir à deux niveaux pour atteindre les objectifs de décarbonation. **Les équipements de chauffage les plus polluants doivent être éliminés progressivement** et les technologies fonctionnant aux énergies renouvelables nécessitent des règles du jeu plus équitables.
- 3 Chaque euro investi dans une technologie de pompe à chaleur est **un euro investi dans la création d'emplois locaux.**

« Daikin a l'ambition de devenir une entreprise zéro carbone à l'échelle mondiale d'ici 2050. Décarboner le marché du chauffage en Europe et atteindre les cibles visées par le Pacte Vert sont des moteurs de cette vision. Daikin est convaincu que toutes les parties-prenantes – politiciens, décideurs d'entreprises, consommateurs – partagent le même objectif, de poser les fondations d'un futur zéro émission », indique **Patrick Crombez, General Manager Daikin Europe Heating and Renewables.**

PACTE VERT : VERS LA DÉCARBONATION DE L'EUROPE

L'Union Européenne a la volonté de devenir le premier continent climatiquement neutre au monde à l'horizon 2050, et la Commission Européenne vise la réduction d'au-moins 55 % d'émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030.

Décarboner l'Europe tout en se sortant de la pandémie de Covid-19 constituent deux enjeux de taille. Lorsque le Pacte Vert a été présenté, le Président de la Commission Européenne a même qualifié cette vision de « man-on-the-moon moment » (en français : « le moment où l'homme a posé le premier pied sur la lune »). En mettant le Pacte Vert en application, nous nous attendons à voir l'Union Européenne et ses États membres promouvoir les technologies à faible émission de carbone, telles que les pompes à chaleur.

Le groupe Daikin est un acteur de 1^{er} rang sur le marché mondial des solutions CVC, qui partage la même vision que l'UE et affiche son soutien au dispositif Pacte Vert, en s'efforçant de devenir une entreprise climatiquement neutre à l'horizon 2050.

Du point de vue de Daikin Europe, la décarbonation du marché du chauffage en Europe sera essentielle pour que le continent devienne climatiquement neutre à l'horizon 2050. Le groupe estime également que la poursuite des innovations en matière de technologie des pompes à chaleur va aider à décarboner l'Europe. De même, il sera possible, tout à la fois, de tendre vers la croissance d'une économie durable et d'engager une forte politique de décarbonation, deux piliers prépondérants du Pacte Vert.

Pourquoi les pompes à chaleur ?

Aujourd'hui, le parc immobilier européen est responsable d'environ 36% de toutes les émissions de CO₂ produites dans l'Union Européenne. En prenant en compte le fait que près de 50 % de la consommation énergétique finale de l'Europe concerne le chauffage et le rafraîchissement, dont 80 % dans les bâtiments, le potentiel de décarbonation de ce secteur est réel et significatif.

- 1 **Les pompes à chaleur utilisent des énergies renouvelables** telles que l'air, l'eau ou le sol. Ces énergies renouvelables sont des sources inépuisables, présentes en abondance en Europe, donc n'ont pas besoin d'être importées.
- 2 Les pompes à chaleur **vont utiliser de plus en plus d'électricité renouvelable** et sont en phase de devenir une solution totalement neutre sur le climat.
- 3 Les pompes à chaleur sont **des technologies de chauffage à faible impact carbone**. Pour chaque kWh de chaleur nécessaire, l'impact carbone d'une pompe à chaleur est d'environ la moitié d'une chaudière à gaz à haut rendement, avec un potentiel d'empreinte carbone encore plus faible en raison de la poursuite de la décarbonisation de la production d'électricité de l'UE.
- 4 Les pompes à chaleur constituent **une solution éprouvée, et l'Europe dispose de la technologie, de l'expertise et des investissements pour l'étendre davantage**. Qu'il s'agisse de foyers sans enfants, ou avec enfants, de logements rénovés ou neufs, de petites surfaces commerciales ou de grandes industries, les pompes à chaleur sont aujourd'hui prêtes et adaptées au Pacte Vert Européen.
- 5 De surcroît, les pompes à chaleur sont essentielles pour **permettre l'équilibre du réseau électrique**, favorisant ainsi le déploiement ultérieur d'une production d'énergie renouvelable.

Investir dans la technologie des pompes à chaleur contribue également à la croissance de l'économie durable du fait que ces solutions soient largement conçues et produites en Europe. Par exemple, Daikin dispose d'un centre européen R&D et de 5 usines en Europe dédiées à la production de technologies de pompes à chaleur.

Chaque euro investi dans une technologie de pompe à chaleur est un euro investi dans la création d'emplois locaux. L'industrie des pompes à chaleur est un important vivier d'emplois en Europe avec 225 000 personnes qui y travaillent aujourd'hui. Les futurs investissements, plus importants, dans la chaleur renouvelable apporteront des bénéfices pour l'économie européenne comme pour l'environnement.

Plus d'incitations pour l'acquisition de solutions à énergies renouvelables

Au regard du Pacte Vert instauré par l'Union Européenne, les politiques menées au sein des pays membres peuvent agir à deux niveaux pour atteindre les objectifs de décarbonation.

D'une part, les pays membres pourraient s'engager à **mettre fin à l'utilisation des énergies fossiles comme le fioul**. Les équipements de chauffage les plus polluants doivent disparaître progressivement. Les décideurs politiques pourraient interrompre les incitations concernant l'utilisation d'équipements fonctionnant aux énergies fossiles. Encore aujourd'hui, les incitations directes ou indirectes profitent plus aux chaudières gaz ou fioul dans certains pays européens, du fait d'une taxation différente sur les pompes à chaleur.

D'autre part, **les énergies renouvelables nécessitent également que les règles du jeu soient établies**. L'écart entre le prix de l'électricité et celui du gaz dans plusieurs pays membres de l'UE est trop élevé pour que la pompe à chaleur soit une solution économique intéressante pour les populations européennes.

Les incitations peuvent combler cet écart pendant un certain temps, mais à long terme, le coût de l'énergie devrait davantage refléter l'importance du poids carbone. La tarification du carbone peut contribuer à réduire davantage les émissions de CO₂ en déployant la démarche ETS de l'UE (Emission Trading System – ETS) à toutes les émissions issues de l'utilisation des énergies fossiles dans les bâtiments et en révisant la directive relative à la taxation sur l'énergie.

Les cas provenant de certains pays européens nous montrent que ces stratégies fonctionnent. Par exemple, la France et l'Allemagne ont mis en place des programmes de remplacement de chaudières au fioul qui ont été largement promus dans leur pays respectif. En outre, l'Italie a lancé un « Superbonus » pour promouvoir les pompes à chaleur grâce à un taux de remboursement de +110%. L'Autriche n'autorise plus l'installation des chaudières fioul dans les constructions de logement depuis janvier 2020. Il s'agit d'excellentes initiatives.

« Les incitations gouvernementales peuvent aider à accélérer la transition vers le chauffage zéro carbone et rendre la technologie de la pompe à chaleur accessible à tous les européens, mais sur le long terme des précisions apportées sur le prix de l'énergie accompagnées d'une indication sur la performance énergétique et carbone d'un bâtiment doivent inciter l'utilisateur final à investir dans la technologie des pompes à chaleur », rajoute Patrick Crombez.

L'industrie innove sans relâche pour rendre les pompes à chaleur attrayantes, en combinant de nombreux bénéfices à la fois pour l'installateur et pour l'utilisateur final, en termes de conception, de fonctionnement convivial, de prix, de maintenance, etc. L'industrie peut faire plus d'efforts pour expliquer les avantages des pompes à chaleur afin que les utilisateurs finaux en soient plus conscients.

Patrick Crombez déclare « *Les gouvernements peuvent capter l'attention des consommateurs sur l'intérêt des pompes à chaleur en encourageant les rénovations résidentielles, mais d'autres moyens pourraient également être opportuns, comme celui d'inscrire la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique total du bâtiment. Cela envoie un signal fort et incite les consommateurs à réaliser un calcul détaillé du coût total de possession et des avantages du point de vue écologique. C'est à ce moment-là que les avantages des pompes à chaleur deviendront évidents pour les consommateurs* ».

A PROPOS DE DAIKIN EUROPE

Daikin Europe N.V. est un producteur européen majeur de systèmes de pompes à chaleur, de climatisation et de réfrigération, avec environ 10 000 personnes employées à travers l'Europe et 14 grandes plateformes de production implantées en Belgique, en République Tchèque, en Allemagne, en Italie, en Turquie, en Autriche et en UK.

A PROPOS DE DAIKIN FRANCE

Spécialisé dans la fabrication de solutions hautes performances de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation et de réfrigération fonctionnant aux énergies renouvelables, le groupe DAIKIN intervient sur les marchés du résidentiel, du tertiaire et de l'industrie.

La filiale française du groupe, Daikin Airconditioning France, fondée en 1993, est basée à Nanterre (92).

Depuis 2000, Daikin est leader sur le marché des solutions de génie climatique en France. Daikin Airconditioning France couvre l'ensemble du territoire avec l'implantation de 12 agences commerciales, de 4 antennes locales, de 5 plateformes techniques et de formations et d'un important pôle logistique.

Dirigée par Christophe MUTZ, Daikin Airconditioning France a réalisé sur l'année fiscale 2019/2020 un chiffre d'affaires de 548 millions d'euros au 31 mars 2020 et compte un effectif de 500 collaborateurs.

FP&A - Service de Presse DAIKIN France

Audrey Segura
66 route de Sartrouville Bât.2 - Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 01 30 09 67 04 - Fax : 01 39 52 94 65 - e-mail : audrey@fpa.fr

DAIKIN AIRCONDITIONING FRANCE S.A.S.

Z.A. du Petit Nanterre - 31, rue des Hautes Pâtures
Le Narval Bâtiment B - 92737 Nanterre Cedex
Tél. : 01 46 69 95 69 - Fax : 01 47 21 41 60 - www.daikin.fr